

# Compte rendu du Conseil Municipal de Vandeléville

## Du mardi 29 juin 2021

Présents : DEVARENNE Grégoire, DELOFFRE Claude, FOMBARON David, HENRY Jacques, MUNSCH Frédéric, NOBILI Philippe, MARTIN Michel, MOREL Emeline, MAMPEY Jean Denis

Excusés :

Mme BLAUDEZ Marie Christelle ayant donné procuration à M. NOBILI Philippe

M. FLEUROT Pascal ayant donné procuration à M. FOMBARON David

### **Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité 2021-2027**

A ce jour, le SDE54 (syndicat d'électrification de Meurthe et Moselle) percevait la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce jusqu'en 2027 inclus. Le conseil accepte le reversement de cette taxe communale.

### **Convention précaire ZA56 – ZE58 et ZE60**

Le conseil accepte de continuer à louer à M. BERNE Adrien (GAEC DE LA CENSE ROUGE) les parcelles ZA56, ZE58 et ZE60.

### **Vente parcelle ZE174 à Mme LOUIS Pascale et Alexandra**

Le conseil avait délibéré en date du 08/12/2020 pour la vente à Mr et Mme LOUIS d'un bout de terrain de la parcelle ZE117 à côté de l'ancienne mairie. A ce jour, cette parcelle a été bornée et appelée ZE174. Afin de pouvoir préparer la vente de celle-ci, le notaire a besoin d'une délibération avec le nom des acheteurs et le montant de cette vente. La vente se fera directement avec les enfants de Mr et Mme LOUIS pour un montant de 1485,80 €.

### **Décision modificative budget eau : régularisation chapitre 67**

Le conseil valide la décision modificative suivante :

#### ***DM 2 Régularisation chapitre 67***

Dépenses fonctionnement :

61523            - 300,00 €

673                + 300,00 €

### **Nomination agent recenseur + coordonnateur communal**

Le conseil nomme Mme RENAULD Géraldine coordonnateur communal et Mme ROGER Renée agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu du 20/01/2022 au 19/02/2022.

### **Indemnités marquage affouage**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'accorder les indemnités accessoires comme suit :
  - Mr Grégoire DEVARENNE pour 12h x 10.25 € = 123,00 €
  - Mr Jean Denis MAMPEY pour 12h x 10.25 € = 123,00 €
  - Mr Frédéric MUNSCH pour 8h x 10,25 € = 82,00 €

### **Modifications tableau des effectifs à compter du 01/07/2021**

Suite à la réussite de l'examen professionnel de Mme RENAULD, le conseil accepte de modifier son grade en modifiant le tableau des effectifs en la passant en adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au lieu d'adjoint administratif.

### **Groupement de commandes relatifs aux vérifications périodiques des ERP et aires de jeux**

Le conseil accepte de signer une convention avec la communauté de communes pour bénéficier d'une tarification de groupe relatifs aux vérifications périodiques des ERP et aires de jeux.

### **Demande subvention département volets**

Monsieur le maire fait part au conseil qu'il reste un reliquat de 1258 € concernant l'enveloppe 2019/2021 sur le fonds de soutien aux communes fragiles. Le conseil charge le maire de demander au département cette subvention pour la pose des volets de la mairie.

### **Vente ancienne mairie**

Le conseil municipal a décidé de rompre les conventions signées des 2 lots avec l'office notarial de Colombey les Belles. Il donne mandat à Mme PSAUME Sophie de Favières pour vendre l'ancienne mairie.

### **Divers**

Le conseil décide de nommer l'arrêt de bus près du château « Arrêt Thomas Pesquet ». Une signalétique sera installée ainsi que sa photo. Le conseil en a profité pour demander à ce que soit installé également près de l'entrée de la salle « Guy Gardeux » une légère bibliographie avec la photo de « Guy Gardeux ».

En ce qui concerne l'affaire en cours au tribunal pour la plateforme de compostage avec Messieurs et Madame BERNARDOFF, le conseil décide d'en finir là et de ne pas pourvoir en cassation.

Le conseil a décidé d'acheter des fleurs pour le monument aux morts et en profite pour remercier les bénévoles d'avoir nettoyé le monument aux morts.